**Termes de Références pour l’Evaluation finale du Projet de Promotion de l’entreprenariat agricole pour la transformation socioéconomique des zones rurales au Bénin (PPEA).**

**1. CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PAYS**

Le Bénin est un pays de l’Afrique de l’Ouest couvrant une superficie de 115 762 km². Sa population est estimée à 10 008 749 habitants résidents en 2013 contre 6 769 914 habitants en 2006, connaissant ainsi une croissance moyenne annuelle de 3,25%. Deux béninois sur trois ont moins de 25 ans et l’espérance de vie à la naissance est de 56,9 ans. La population est très inégalement répartie avec d’intenses mouvements migratoires.

Le Bénin constitue un paradoxe économique. Il dispose d’une position géographique avantageuse (proximité du Nigeria, appartenance à l’UEMOA, trait d’Union entre l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique centrale francophone) et de ressources importantes pour développer une économie diversifiée et prospère, mais évolue depuis 1960 avec une croissance faible et insuffisante pour relever de façon significative le niveau de vie de la population. Le tournant pris au début des années 90, vers une gestion plus rigoureuse de l’économie, a permis d’inscrire le Bénin dans une phase de croissance positive et stable, mais encore insuffisante. La croissance des années 90 a juste permis de rattraper le déclin du pays dans les années 80. L’économie est fragile, s’appuyant sur un secteur cotonnier en crise, du fait d’une réforme mal gérée et sur un port, qui constitue plus un entrepôt favorisant les réexportations vers le Nigeria qu’une véritable plateforme commerciale. Depuis 1991, le Bénin a enregistré des progrès sur le plan macro-économique, caractérisés par une croissance économique de 5% en moyenne sur la période 1991-2002. Mais entre 2003 et 2005, cette croissance a dépassé à peine 3% par an, en raison de causes exogènes et endogènes (coton, énergie, port, gestion des finances publiques…) avant de retrouver depuis 2006 à nouveau la moyenne des 5%.

Tout en étant le premier réservoir d’emplois, le secteur agricole constitue également la principale source de création des richesses économiques nationales. Plus de 60% des actifs masculins et 35,9% des actifs féminins réellement occupés exercent une profession agricole[[1]](#footnote-1). Par ailleurs, la contribution du secteur agricole au PIB a évolué de 34% en 1995 à 32,6% (30,20%) en 2005 puis à 29,89% en 2008, soit en moyenne un taux de 33,3% sur la période 1995-2005 et de 31,5% sur la période 2005-2008. La production végétale y est prépondérante et intervient en moyenne pour 24,1% tandis que les productions animale et halieutique ont contribué en moyenne respectivement pour 5,9% et 4,2% sur la période 1995-2005. Le secteur est dominé par de petites exploitations agricoles. Malgré la prédominance de l’agriculture paysanne familiale, on remarque de plus en plus de nos jours, quelques initiatives d’implantation de fermes modernes par des promoteurs privés, avec plus d’investissements en capitaux dans le foncier, les plantations pérennes (palmier à huile, anacardier et fruitiers comme les agrumes et manguiers) et l’élevage intensif de volaille principalement. La structure de ces investissements implique l’implantation de ces fermes à la fois en zones périurbaine et rurale. Mais ces initiatives sont encore peu nombreuses en raison surtout de la non maîtrise de l’eau, de l’étroitesse du marché local, et de l’absence d’une politique de financement adaptée aux caractéristiques de l’activité agricole.

**2. CONTEXTE ET HISTORIQUE DU PROJET**

Le Bénin abrite depuis 1985 l’expérience Songhaï de promotion de l’entreprenariat agricole qui a connu un grand succès. Inspiré par le modèle Songhaï et son système de production intégrée, le Gouvernement du Bénin, à travers le Projet de Promotion de l’Entreprenariat Agricole pour la transformation socio-économique des zones rurales au Bénin (PPEA), a décidé de créer neuf (09) centres dont deux (Kétou et Zangnanado) sont déjà mis en place et un troisième est en cours de création à Daringa (Djougou). Le Projet vise à adresser le triple défi que sont l’emploi des jeunes, la pauvreté et l’exode rural et met l’accent sur la définition des pôles de concentration pour arrimer l’expérience de Songhaï à la stratégie nationale de développement agricole, dans une vision de développement intégré du territoire national. L’aboutissement naturel de cette démarche sera une croissance rurale durable et par conséquent, la création de richesses et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales. Le PPEA a été élaboré et mise en œuvre dans une démarche d’appropriation par les institutions nationales. La stratégie du projet est focalisée sur trois grands axes :

1. la création des centres d’incubation pour la formation des jeunes ;
2. la formation et l’accompagnement des jeunes formés à l’installation et à la création d’entreprises viables ;
3. l’accompagnement des entrepreneurs à l’accès aux facteurs de production et aux marchés nationaux, régionaux et internationaux.

La finalité poursuivie par le PPEA est d’inverser la tendance des investissements afin de rendre le milieu rural attractif et de réduire significativement l’exode rural. La mise en œuvre du PPEA doit contribuer à transformer les avantages comparatifs du Bénin en des avantages compétitifs par l’amélioration de la fertilité des terres, de même que par la vulgarisation des variétés et essences technologies agricoles adaptées et de fortes productivités. Le projet s’est appuyé sur l’amélioration du capital humain affecté à l’agriculture en renforçant les capacités des jeunes déscolarisés dévoués, engagés et motivés à faire carrière dans le secteur agricole. Le défi du projet est de rendre l’agriculture moins tributaire des aléas climatiques à travers une bonne maitrise de l’eau. Le projet est articulé autour de quatre composantes techniques auxquels sont associés chacune, un ou plusieurs résultats spécifiques contenus dans le document de projet. Ces composantes sont :

* Composante 1: Renforcement des capacités des jeunes entrepreneurs agricoles dans des domaines en adéquation avec les potentialités agro écologiques de leurs localités ;
* Composante 2: Promotion de la recherche-développement et des technologies adaptées, à travers :
	+ 1 : la Promotion des technologies protectrices de l’environnement
	+ 2 : le Développement des incubateurs entrepreneuriaux ;
* Composante 3: Développement d’un cadre de suivi-accompagnement des jeunes et des femmes en entreprenariat agricole ;
* Composante 4: Aménagement socioéconomique des zones d’implantation des centres Songhaï.

Le document initial du projet élaboré en 2010, a connu une révision en 2013 qui a clarifié son arrangement de gestion sans remettre en cause la modalité de mise en œuvre et sans toucher à la carte de résultats. La clarification des rôles et responsabilités des acteurs, notamment ceux du partenaire technique, a permis au Gouvernement de signer en 2013 avec ce dernier une lettre d’accord de gestion permettant au PNUD de lui transférer directement les ressources accordées pour la mise en œuvre des volets à lui confiés.

**3. STATUT ACTUEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

Après plus de six années d’exécution, le PPEA a déjà obtenu quelques résultats : sur 9 centres de formation et d’incubation prévus, trois (03) sont en cours de création à Kétou, Zangnanado et Djougou ; les deux (02) premiers sont suffisamment avancés et 427 jeunes ont formés et accompagnés à l’installation pour la création de leurs entreprises agricoles et 330 actuellement en cours de formation contre une cible de 2200 jeunes attendue

* **Par rapport à l’aménagement/construction des Centres de Promotion de l’Entreprenariat Agricole selon les potentialités agro-écologiques de chaque région :**
* Deux centres de promotion de l’entreprenariat fonctionnel (Kétou et Zangnanado)
* Un troisième centre de promotion de l’entreprenariat en cours de mise en place à Djougou (Daringa)
* **Par rapport à la formation/incubation des jeunes et femmes à l’entreprenariat agricole**
* 795 jeunes dont 135 femmes formés ;
* 167 producteurs de Kétou et de Zangnanado dont 32 formés sur les techniques de maraîchage ;
* Recrutement de 480 jeunes pour leur formation en entreprenariat agricole dans le cadre du partenariat avec le PAIA-VO. L’avis de non objection de la BAD est déjà obtenue sur le dossier ;
* Elaboration d’une nouvelle politique de formation ;
* Signature de convention de partenariat avec PAIA-VO/BAD.
* **Par rapport à l’accompagnement et au soutien des entrepreneurs agricoles à l’installation et à la création d’entreprises viables pour le développement d’un réseau national d’agro-business**
* Fonds levier mis en place pour tous jeunes formés
* Mapping/repérage de tous les installés sur l’ensemble du territoire national : Environ 375 jeunes installés ;
* Création d’une base données sur les installés
* Elaboration de plans d’affaires pour les jeunes et femmes formées avec l’appui du BPC
* Financement par le FNPEEJ de trente-trois (33) entreprises créées par les jeunes formés
* Financement par le PACER de vingt-six (26) entreprises créées par les jeunes formés
* Enregistrement à l’ANPE des plans d’affaires et au GUFE des entreprises créées par les jeunes
* Construction d’une centrale d’achat pour faciliter l’accès aux marchés d’approvisionnement et de commercialisation ;
* Mise en place d’un nouveau mécanisme de suivi-accompagnement des installés avec implication des communes et des CARDER.

En termes de mise en œuvre, le PPEA, bien qu’étant un projet en réalisation nationale, est exécuté pour certains volets par le PNUD sur la base d’une lettre d’accord signée avec le Gouvernement, et en grande partie par le Centre Régional Songhaï. Le coût global du projet s’élève à 23 000 000 000 FCFA (soit environ 46 000 000 US $) et est financé par le Gouvernement du Bénin, le PNUD et d’autres partenaires.

**ETAT DES RESSOURCES ET DEPENSES**

|  |  |
| --- | --- |
| **Année** | **DEPENSES PAR SOURCES DE FINANCEMENT (en US$)** |
| **BUDGET NATIONAL** | **PNUD** | **LOTERIE NATIONALE DU BENIN** | **TOTAL** |
| **Ressources mobilisées** | **Dépenses effectuées** | **Taux** | **Ressources mobilisées** | **Dépenses effectuées** | **Taux** | **Ressources mobilisées** | **Dépenses effectuées** | **Taux** | **Ressources mobilisées** | **Dépenses effectuées** | **Taux** |
| **2009** |   |  -  |   | 119 674 | 119 674 |   |   |   |   | 119 674 | 119 674 |  |
| **2010** |   |  -  |   | 15 985 | 15 985 |   |   |   |   | 15 985 | 15 985 |  |
| **2011** |   |  -  |   | 16 423 | 16 423 |   |   |   |   | 16 423 | 16 423 |  |
| **2012** | 5 288 000 | 1 229 614 |   | 170 644 | 170 644 |   |   |   |   | 5 458 644 | 1 400 258 |  |
| **2013** |   | 2 563 849 |   | 51 688 | 51 688 |   |   |   |   | 51 688 | 2 615 537 |  |
| **2014** | 3 000 000 | 1 095 796 |   | 283 554 | 283 554 |   | 60 000 |   |   | 3 343 554 | 1 379 350 |  |
| **2015** |   | 1 743 484 |   | 55 156 | 55 156 |   |   | 28 513 |   | 55 156 | 1 827 153 |  |
| **TOTAUX** | **8 288 000** | **6 632 743** | 80% | **713 124** | **713 124** | **100%** | **60 000** | **28 513** | **48%** | **9 061 124** | **7 374 380** | **81%** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Taux :  | 1 USD = 500 F CFA |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**4. CONTEXTE DE L’EVALUATION**

Le PPEA s’inscrit au rang des initiatives du gouvernement pour la relance du secteur agricole au Bénin. Sa stratégie de mise en œuvre est basée sur une approche d’appropriation nationale et de transfert de compétence aux acteurs nationaux en vue de faciliter une prise en charge effective et durable des acquis du projet par les populations bénéficiaires.

L’évaluation du PPEA s’inscrit dans un contexte de recherche de solution durable pour la sécurité alimentaire et l’emploi des jeunes selon l’hypothèse que l’entreprenariat agricole peut dynamiser l’économie locale à travers le passage d’une agriculture familiale de subsistance à une agriculture génératrice de revenu, d’amélioration des conditions de vie et de travail de l’agriculteur. Cette évaluation se déroule également, dans un contexte de fin/début de cycle des instances de décision de la République notamment, au niveau décentralisé avec le renouvellement des autorités locales considérées comme des acteurs bénéficiaires du projet, au niveau parlementaire avec les élections législatives et au niveau central avec l’élection présidentielle de mars 2016. La définition des pôles régionaux de développement agricole par le nouveau gouvernement pourra capitaliser les 757 jeunes entrepreneurs agricoles installés à travers le territoire national. L’appropriation par les Maires, du mécanisme de suivi-accompagnement post installation des jeunes entrepreneurs pourra faciliter la territorialisation du programme de développement agricole du nouveau gouvernement. Les acquis du projet en matière de facilitation d’accès aux facteurs de production et au marché aux jeunes entrepreneurs agricoles pourront constituer des bases pour les orientations législatives relatives au foncier et à l’amélioration du climat d’affaire dans le secteur agricole. En ce qui concerne les Centres de Promotion de l’Entreprenariat Agricole (CPEA) de Kétou, de Zangnanado et de Daringa, ils pourront servir de véritables hubs pour le développement des services, de renforcement de capacité, d’espace d’application et d’expérimentation pour la vulgarisation des technologies appropriées à chaque zone agro écologique des pôles régionaux de développement agricole.

Au plan institutionnel, les centres créés ne sont pas encore dotés d’un statut juridique, ni d’un organigramme de gestion. La convention d’assistance technique pour la gestion des centres signée entre le Gouvernement et le Centre Régional Songhaï est arrivée à expiration le 22 décembre 2015. Une étude est lancée en vue de l’élaboration de la stratégie d’autonomisation des centres créés.

**5. BUT DE L’EVALUATION**

L’évaluation finale de PPEA est commanditée conjointement par le Gouvernement (représenté par la Direction Nationale du Projet) le PNUD et le Centre régional Songhaï ; et conformément à la politique d’évaluation du PNUD.

Le but de l’évaluation est de :

* Mesurer le statut réel des résultats actuel du projet,
* Aider e Gouvernement du Bénin et le PNUD à mieux comprendre l’efficience, l’efficacité, la pertinence, et la durabilité des résultats obtenus,
* Evaluer le niveau de satisfaction des parties prenantes du projet et des groupes cibles (bénéficiaires des résultats)
* Evaluer la pertinence et la justesse des sous-produits et des activités développés par les organes chargés de leur mise en œuvre,
* Déterminer la raison pour laquelle certains produits seraient réalisés et pourquoi pas d’autres,
* Déterminer si le PNUD était positionné efficacement pour obtenir des résultats,
* Déterminer le niveau de pertinence de la contribution du PNUD à l’atteinte des résultats obtenus,
* Contribuer à l’apprentissage du PNUD et de ses partenaires nationaux sur l’expérience du projet,
* Aider le PNUD et les parties prenantes du projet à évaluer la valeur de l’initiative et la possibilité pour la réplication à plus large échelle,
* Aider les parties prenantes à déterminer la nécessité d’un suivi de l’intervention et son évolution future.

Ainsi cette évaluation devra fournir des recommandations sur comment le PNUD et le Gouvernement vont améliorer les perspectives de réalisation d’interventions similaires, les partenariats à développer, les stratégies de mobilisation de ressources, les méthodes de travail et les arrangements de gestion à mettre en place.

**6. PORTÉE DE L’ÉVALUATION ET OBJECTIFS**

L’évaluation finale du projet PPEA s’opèrera sur toute l’étendue du territoire national et concerne les cibles ci-après :

* Les jeunes farm managers bénéficiaires du PPEA déjà formés ;
* les Centres de Promotion de l’Entreprenariat Agricole Songhaï (CPEAS) créés,
* les différentes instances chargées de la gestion du PPEA (la DNP, le Centre Régional Songhaï, les intervenants du PNUD et institutions partenaires au projet, les institutions membres du COPS-PPEA) ;
* les autorités locales, les entités concentrées des ministères parties prenantes du PPEA comme les CARDER, les agences ANPE, BPC, et les populations riveraines des CPEAS.
* les partenaires à la mise en œuvre du PPEA intervenants sur les mêmes thématiques que le PPEA

De manière spécifique, l’évaluation doit adresser les questions suivantes sans se limiter à ces dernières :

**6.1. La pertinence :**

* L’adéquation entre les composantes du projet, le document de programme pays (CPD), et les priorités nationales ;
* L’adéquation entre les axes du projet et ceux du plan stratégique du PNUD,
* La compatibilité entre la perception des besoins tels que planifiés et exécutés par le projet et la réalité des besoins du point de vue des bénéficiaires visés,
* L’adéquation du choix des sites pour abriter les centres d’incubation, avec la politique de développement locale.

**6.2. L’efficience :**

* La planification, la mise en œuvre et l’évaluation quantitative et qualitative des résultats tels que inscrits dans le document de projet, le cadre de résultats, les plans de travail, en rapport avec les changements escomptés ainsi que les efforts d’utilisation efficiente des ressources.
* La gestion administrative globale du projet, coût et efficacité

**6.3. L’efficacité :**

* Les résultats des activités financées par le projet sur les groupes cibles et les structures impliquées en termes de renforcement des capacités ainsi que des avantages et bénéfices produits par le projet
* La capacité des Centres de Promotion de l’Entreprenariat Agricole de type Songhaï (CPEAS) installés, à assurer la formation et l’accompagnement continu des jeunes de manière autonome ;
* Le degré de montage des centres de type Songhaï (notamment la réplication effective du Label Songhaï et leur redimensionnement, le taux et la qualité de la réalisation) ;
* Le niveau d’atteinte de l’objectif de transformation socio-économique à travers :
* le niveau de mise en œuvre du cahier de charge du partenaire technique et son impact sur la gestion des centres conformément à la Convention d’assistance technique du 23 décembre 2015 relative à la gestion des CPEAS ;
* la contribution des CPEAS en tant que véritables pôles de transformation socio-économique des zones d’implantation ;
* la création de valeurs ajoutées à partir des ressources locales disponibles ;
* le renforcement des capacités des populations tant en connaissances entrepreneuriales qu’en systèmes technique, technologique et organisationnel d’activités agricoles et para-agricoles ;
* la mise en réseau des entrepreneurs dans une perspective de promotion des filières agricoles intégrées sous forme de grappes industrielles ;
* la promotion de la transformation agroalimentaire et la mise en marché des produits agricoles et dérivés.

**6.4. La durabilité**

* L’appropriation nationale et la durabilité des résultats;
* L’intégration du genre et le développement des capacités;
* La viabilité des exploitations agricoles des jeunes ayant bénéficié du PPEA, ainsi que les effets économique et social de leur installation sur leur milieu ;
* Le niveau d’autonomisation financière des centres ;
* le niveau de capitalisation et d’appropriation de l’assistance technique du Centre Régional Songhaï par les CPEAS.

**6.5. L’impact**

* Le changement ou l’impact que les bénéficiaires, les institutions partenaires et même les groupes non ciblés ont ressenti du programme. La durabilité de ces changements.
* La nature de ces changements : positifs, négatifs, directs, indirects, intentionnels, non-intentionnels. Les relations causales entre ces changements et la présence du projet.
* Les Effets et les impacts possibles qui peuvent surgir après la fin du projet.

**6.6. Les stratégies de partenariat**

* Les efforts de partenariats et les arrangements de gestion du projet ;
* Le niveau et la qualité des relations avec le Gouvernement et avec le Centre Songhai Régional,
* La mobilisation des ressources selon l’accord de financement,
* Le fonctionnement du dispositif de coordination, la perception de ce dispositif par les autres acteurs;
* L’expérience de la contractualisation avec Songhai et les enseignements à tirer.

**6.7. Les thèmes transversaux**

Devront être évalués, la prise en compte des éléments transversaux ci-après :

* Les droits de l’homme,
* Le renforcement des capacités,
* Le genre.

**7. PRODUITS ATTENDUS DE L’ÉVALUATION (PRESTATIONS) ET CALENDRIER**

T0 étant la date de démarrage de la mission, les consultants produiront les rapports comme suit :

* T1 = T0+ 5 jours : **Le rapport initial de la mission**

Dans ce rapport consacré à la revue documentaire, le consultant présentera le contexte de la mission, la méthodologie de conduite de la mission, la méthodologie de collecte et d’analyse des données, le chronogramme de conduite de la mission. Ce rapport doit contenir une matrice d’évaluation qui expose pour chaque critère d’évaluation, les questions et sous-questions auxquelles l’évaluation apportera une réponse en s’appuyant s’inspirant sans se limiter aux descriptions définies dans le champ de l’évaluation. La matrice d’évaluation devra préciser pour chaque question, les données à collecter qui renseigneront celle-ci ainsi que les méthodes à suivre pour la collecte de ces informations.

* T2 = T1+15 jours (T0+20 jours): **L’aide-mémoire de la mission**

Dans ce rapport, les consultants feront un sommaire des conclusions clés et recommandations de la mission qui sera soumis au Groupe conjoint de référence PNUD-Gouvernement et au Représentant Résident du PNUD au moins deux (02) jours avant la réunion de débriefing sur place de la mission. Ce rapport fera une synthèse des données collectées sur le terrain en les situant dans le temps et selon la responsabilité ; l’état des lieux des Centres du projet, l’état des exploitations de l’échantillonnage des jeunes entrepreneurs, l’impact des centres PPEA sur les zones d’implantation, etc.

* T3 = T2+ 5 jours (T0+25jours): **version provisoire du rapport final de la mission**:

La version provisoire du rapport final prendra en compte les commentaires reçus sur l’Aide-Mémoire.

* T4 = T3+5 jours mois (T0+30 jours): **version définitive du rapport global de la mission** :Ce rapport reprend et corrige le rapport précédent, en tenant compte des observations et recommandations du comité de validation (Partie nationale, PNUD et Songhaï).

La durée totale de la mission sera de trente (30) jours calendaires.

**8. MÉTHODOLOGIE DE L’EVALUATION**

**8.1. Approche de l’évaluation**

Les évaluateurs doivent adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite du bureau de pays du PNUD, l’équipe chargée du projet, et les principales parties prenantes, en particulier les parties responsables du projet. Les évaluateurs doivent effectuer une mission sur le terrain dans les zones d’intervention du PPEA. Ils visiteront également les unités de jeunes formés et installés.

L’évaluation portera sur la cohérence de la théorie de changement du projet, ses progrès vers les résultats attendus, l’influence des facteurs externes sur l’atteinte des résultats et les enseignements tirés à ce jour la conception et la mise en œuvre du projet.

**8.2. Méthodologie**

La méthodologie utilisée pour cette évaluation finale est basée sur la méthode d’évaluation du PNUD telle que définie dans la politique d’évaluation du PNUD et décrite dans le Guide du PNUD en matière de Planification, du Suivi et de l’Evaluation axés sur les Résultats de Développement.

Cinq étapes majeures sont demandées dans la conduite du travail :

1. Utilisation du système de suivi et d’évaluation du projet et exploitation des rapports et documents existants : Utilisation des indicateurs de performance pour mesurer le progrès, particulièrement des résultats actuels face aux résultats escomptés. Examen des rapports d’activité et de performance ainsi que des analyses disponibles. Les évaluateurs passeront en revue toutes les sources pertinentes d’informations, telles que le descriptif du projet et sa version révisée, les rapports de progrès, les révisions budgétaires du projet, le rapport d’état des lieux des sites PPEA, les comptes rendus de revues trimestrielles et annuelles, les rapports sur l’état d’avancement, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents qu’ils jugerons utiles pour cette évaluation fondée sur les faits.
2. Observation sur le terrain et réalisation d’enquête : les évaluateurs devront faire des visites de terrain afin d’enregistrer les plus pertinentes informations sur le fonctionnement du projet et de ses activités en cours et ses processus. La mission pourra également effectuer au besoin des enquêtes et se faire aider notamment par des agents enquêteurs pour le respect du chronogramme et compléter les informations non disponibles au niveau des rapports précédemment étudiés.
3. Entretien de groupes et individuels : Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants :
* Administrations de tutelle : Ministère du développement (CePED);
* Bureau Pays du PNUD : (Unité Croissance Inclusive) ;
* Equipe du Projet basé au CePED ;
* Partenaire Technique (le Centre Régional Songhaï)
* Quelques bénéficiaires (entrepreneurs agricoles installés)
* Organes consultatifs et communautés bénéficiaires au niveau locale : Quelques entrepreneurs agricoles installés, les mairies et les Business Promotion Center, les membres du COPS et l’ANPE.
1. Organisation de séances de cadrage de la mission : Les commanditaires organiseront des séances d’orientation pour les Consultants afin de leur faciliter une meilleure appropriation du contexte de l’étude et surtout des attentes vis-à-vis du travail ;
2. Le traitement des données, l’élaboration des synthèses et recommandations en un document.

La Direction Nationale du Projet assure toutes les facilitations à la mission d’évaluation en matière d’accès et de production des données nécessaires à l’évaluation.

**9. COMPOSITION DE L’ÉQUIPE D’ÉVALUATION ET COMPÉTENCES REQUISES**

L’évaluation finale de PPEA sera effectuée par une équipe de deux (02) consultants : un consultant international chef d’équipe (de préférence sexe féminin) et un consultant national à plein temps.

**Responsabilités et profil du consultant international, chef de d’équipe de l’évaluation** :

Le consultant international va exécuter les tâches suivantes :

* Diriger et gérer la mission d’évaluation,
* Préparer le rapport initial, comprenant le plan détaillé sur la portée, la méthodologie et l’approche de l’évaluation,
* Assurer une division efficace et efficiente des tâches entre les membres de la mission,
* Conduire l’évaluation conformément aux objectifs proposés et sa portée,
* Respecter les modèles dévaluations du PNUD et de l’UNEG,
* Mettre à jour régulièrement le PNUD et le Gouvernement béninois à travers la Direction Nationale du Projet, sur l’état d’avancement de l’évaluation,
* Préparer et communiquer l’aide-mémoire,
* Préparer le rapport provisoire, le finaliser (en français) et les soumettre suivant leurs délais au PNUD et à la Direction Nationale du Projet.

Profil du consultant international :

* Education : Formation supérieur (Master ou Doctorat) en Economie, Agronomie ou Agroéconomie, avec des formations complémentaires en développement durable, entreprenariat agricole, évaluation des politiques et programmes, gestion des projets.**(10 points)**
* Disposer d’une forte expérience comparative internationale d’au moins quinze (15) ans en développement local et en particulier en développement économique local, surtout dans la conception, la mise en œuvre (l’exécution), le suivi et l’évaluation de projets d’appui au développement local.**(15 points)**
* Pratique professionnelle avérée dans la gestion axée sur les résultats de développement, si possible dans le développement des initiatives locales d’emploi. **(10 points)**
* Avoir conduit avec succès plusieurs travaux, notamment dans le domaine agricole et du développement local, avec des connaissances pratiques dans le développement des capacités et une bonne expérience dans la formulation, le suivi et l’évaluation de projet de développement. **(15 points)**
* Une expérience démontrée dans la conduite d’évaluations de programme et projets de développement local, y compris l’expérience d’évaluation utilisant des méthodes quantitatives et qualitatives afin d’évaluer les résultats du programme au niveau individuel, institutionnel, sectoriel et politique.**(20 points)**
* Capacité démontrée de réflexion stratégique et d’excellentes compétences analytiques et d’écriture. **(5 points)**
* Solides connaissance et conscience sur les questions liées aux droits de l’homme et à l’égalité des sexes.**(10 points)**
* Familiarité avec les normes et standards d’évaluation du PNUD et de l’UNEG. **(10 points)**
* La connaissance du Bénin et/ou de la région ouest-africaine serait un atout. **(5 points)**

**Responsabilités et profil du consultant national, membre de l’équipe d’évaluation** : Le consultant national va exécuter les tâches suivantes :

* Faire la revue documentaire,
* Participer à la préparation de la méthodologie de l’évaluation,
* Exécuter avec le consultant international l’évaluation finale conformément aux objectifs proposés et sa portée,
* Participer à la rédaction des différents produits attendus de l’évaluation,

Profil du consultant national :

* Education : Minimum BAC+5 en économie, agro-économie, développement local, ou tout autre diplôme équivalent, avec des formations complémentaires en évaluation de projets et programmes, en gestion de projets agricoles, etc. **(10 points)**
* Disposer d’une expérience d’au moins dix (10) ans en développement local et en particulier des projets de développement agricoles et de gestion des exploitations agricoles, notamment dans la conception, la mise en œuvre (l’exécution), le suivi et l’évaluation de projets d’appui au développement agricole. **(20 points)**
* Connaissance approfondie en matière d’analyse de la dynamique des économies locales et nationale. **(15 points)**
* Connaissance en matière d’appui au démarrage d’entreprises et l’appui conseil aux entrepreneurs agricoles. **(15 points)**
* Pratique professionnelle de la démarche de gestion axée sur les résultats, et d’appréciation de l’aspect « genre ». **(15 points)**
* Excellente maîtrise des approches participatives. **(15 points)**
* La familiarité avec les normes et standards d’évaluation du PNUD et de l’UNEG serait un atout. **(10 points)**

**10. ÉTHIQUE D’ÉVALUATION**

Le PNUD détient le droit d’auteur du rapport d’évaluation. L’évaluation sera conduite conformément aux principes mis en avant dans les « Directives éthiques pour l’évaluation » de l’UNEG’64. Les évaluateurs doivent veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par exemple : mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant les domaines tels que les dispositions pour collecter et rapporter les données, particulièrement les autorisations nécessaires pour interviewer ou obtenir des informations au sujet des enfants et des adolescents ; dispositions permettant de stocker et de garder la sécurité des informations collectées et protocoles permettant de garantir l’anonymat et la confidentialité.

**11. MODALITÉS D’EXÉCUTION**

Le point focal de cette évaluation est l’Expert chargé du Suivi et de l’Evaluation de la thématique Croissance Inclusive du PNUD. Pour faciliter le processus de l’évaluation finale du projet, il sera mis en place un groupe de référence composé du Directeur National du Projet, du Point Focal National du Projet, d’un Représentant de Songhaï, du Team Leader de la thématique Croissance Inclusive du PNUD, de l’Economiste Nationale du PNUD, du Chargé de Programme Agriculture de la thématique Croissance Inclusive du PNUD, du Chargé de Programme Suivi et Evaluation du PNUD, et du Point focal de l’évaluation.

Ce groupe va assurer un processus participatif de l’évaluation et les commentaires sur les différents produits notamment sur le rapport final. Il aidera à mettre l’équipe d’évaluation en contact avec la direction du PNUD, le Comité de technique de gestion du projet et les principales parties prenantes. De plus ce groupe va apporter un appui substantif et logistique à l’équipe d’évaluation.

Le Point Focal de l’évaluation ensemble le Chargé de Programme Agriculture de la thématique Croissance Inclusive du PNUD, et le Point Focal National du projet, assisteront l’équipe des évaluateurs dans la conduite des visites de terrain et à organiser les rencontres.

**12. METHODES D’EVALUATION DES OFFRES**

**Evaluation technique** : L’évaluation technique des offres se fera sur la base de la grille d’évaluation de chaque consultant suivant les exigences de chaque profil (cf. Point 9 sur les compétences requises).

**Evaluation financière** : La formule utilisée pour déterminer les scores financiers est la suivante :SF=100 x Fm /F, où SF est le score financier, Fm est la proposition la moins disante et F le prix de la proposition considérée

**Evaluation finale :** La notation finale sera la moyenne pondérée de la note technique et de la note financière avec les coefficients de pondération suivants : score technique (70%) et score financier (30%). Les pondérations attribuées aux propositions techniques et financières sont :T= 0,70 et F=0,30

**13. PRESENTATION ET CONSTITUTION DE L’OFFRE**

La soumission doit comporter une offre technique et une offre financière. Les dossiers de soumission doivent être dans deux enveloppes séparées (offre technique et offre financière) incluant un original et deux copies.

* **Offre technique**

**L’offre technique comprendra** :

* Un curriculum vitae précisant les expériences pertinentes et les projets similaires conduits ;
* Une note de compréhension des termes de référence ;
* Une note méthodologique ;
* Un programme indicatif du travail ;
* Un formulaire P11 rempli ;

L’absence d’une pièce entraîne le rejet immédiat du dossier.

* **Offre financière**

Le consultant doit nous faire une proforma à un prix forfaitaire pour toute la mission. Ce prix forfaitaire doit prendre en compte les honoraires du consultant.

* **Dépôt des offres**

Les dossiers doivent être reçus sous plis fermé au plus tard le **XX Juin 2016 à 15 h00**à l’adresse suivante :

**Représentant Résident du PNUD**

**Lot 11 Zone Résidentielle, Cotonou**

**Tél : 229 21.31.30.79**

Avec la mention

**Offre pour «RECRUTEMENT D’UN CONSULTANT POUR L’EVALUATION FINALE DU PROJET DE PROMOTION DE L’ENTREPRENARIAT AGRICOLE (PPEA)*»***

***A n’ouvrir qu’en séance***

1. Selon les résultats du RGPH de 2002 (INSAE) [↑](#footnote-ref-1)